

CORRIGE DU SUJET N° 2

PARTIE A :

1. Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

2. hors du temps scolaire :

- entretien des locaux : salles de classes, dortoirs, sanitaires
- " des équipements : lits, jouets
- Rangement des locaux.

Pendant le temps scolaire.

- accueil
- aide aux ateliers (préparation, surveillance)
- remise en état des locaux
- rangement des travaux des enfants
- accompagnement des sorties scolaires
- accompagnement aux toilettes
- change d'un enfant souillé.
- aide à habillage et déshabillage.
- rinçage d'un vêtement souillé
- aide aux goûters (préparation, service)
- soins d'une plaie simple.

3. qualités :

- avoir une bonne hygiène corporelle et vestimentaire
- avoir une bonne expression orale
- aimer le travail en équipe
- être à l'écoute des enfants, du personnel
- aimer la communication
- avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant.

BAREME DE NOTATION :

Question 1	2 points
Question 2	6 points
Question 3	4 points
Activités en stages	8 points

TOTAL 20 points

ACADEMIE DE GRENOBLE	SESSION 2002	C O R R I G E	TIRAGES
EXAMEN : CAP EMPLOYE TECHNIQUE DE COLLECTIVITE	Code examen : 50.33405	N° 2	
EPREUVE : CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES METHODES DE TRAVAIL	Durée : 20 min.	Coefficient : 3	Page 1/1